

Un potentiel de recrutement peu connu

Les professions des soins offrent des postes adéquats aux chômeurs

Une étude indique qu'un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à la moyenne trouvent du travail dans la branche de la santé. Cela pourrait contribuer à remédier au manque de personnel, en particulier dans les soins.

Par Angelo Wetli et Florian Schneider. Angelo Wetli est directeur délégué et Florian Schneider stagiaire scientifique d'AMOSA.

— La branche de la santé est en pleine expansion. Le nombre de personnes employées dans cette branche a augmenté de 19% entre 2001 et 2008. Pourtant, de 1997 à 2010, entre 852 et 2865 personnes à la recherche d'un emploi, exerçant des professions de la santé, étaient inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP) de la région AMOSA. En 2009, le taux des demandeurs d'emploi dans la santé était de 1,3% dans les cantons AMOSA (ZH, AG, ZG, SH, TG, NW, OW, AI, AR, SG, GL et GR). A titre de comparaison, le taux était de 3,5% toutes branches confondues. En 2010, la durée moyenne de recherche d'emploi pour les professions de la santé était inférieure de 33 jours à la moyenne générale.

L'étude AMOSA «Potentiel de recrutement des demandeurs d'emploi dans le domaine de la santé» s'interroge sur les causes du chômage et sur les possibilités de réintégration des demandeurs d'emploi dans cette branche en pleine expan-

sion. Les résultats de cette étude indiquent que du personnel qualifié est recherché pour une importante part des postes privés mis au concours. La part des postes ouverts aux professionnels, exigeant une formation du degré tertiaire, se monte à 40% et est supérieure à la moyenne. Pour l'ensemble des professions, cette part est de 33%. Idem pour les postes qui requièrent une formation du degré secondaire II (cf. tableau).

Cependant, les sous-groupes professionnels de la santé présentent des différences notables. Les professions des soins constituent le groupe le plus important. Pour la plupart des postes ouverts, une formation du degré secondaire II est demandée. Ce qui indique clairement qu'il existe également dans cette branche des perspectives de réintégration sur le marché du travail pour les demandeurs d'emploi moins qualifiés.

Selon les experts, cela concerne en particulier les soins de longue durée et

l'accompagnement. Sur un échantillon de 8013 demandeurs d'emploi inscrits en 2010 dans les ORP de la région AMOSA, 6040 personnes exerçaient déjà une profession de la santé avant d'être au chômage, et 1973 désiraient s'insérer pour la première fois dans cette branche. Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi professionnels de la santé, 665 personnes ont indiqué ne plus chercher de poste dans la profession qu'ils exerçaient auparavant.

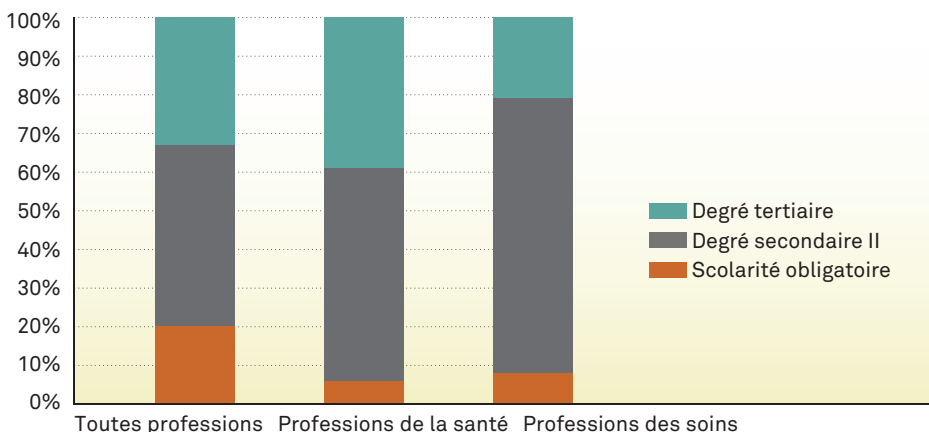
Les personnes à la recherche d'un emploi dans les professions de la santé se distinguent des personnes actives dans cette branche par une part des femmes légèrement plus élevée. En comparaison avec les autres branches, les étrangers sont sous-représentés. Avec un taux d'environ 52%, la plus grande part des demandeurs d'emploi étrangers vient du domaine des soins.

Un réservoir de main-d'œuvre

Les autres demandeurs d'emploi proviennent des groupes suivants de la branche de la santé: professions de la médecine humaine et de la pharmacie (18%), professions de la thérapie et de la technique médicale (12%), professions de la médecine dentaire (16%) et professions de la médecine vétérinaire (2%). La plupart des femmes qui désirent intégrer ces professions de la santé cherchent une profession des soins (56%), profession de la thérapie et de la technique médicale (16%) et profession de la médecine humaine (13%).

L'étude s'est concentrée sur les professions des soins, compte tenu de leur grande importance et des perspectives

Exigences de formation pour les postes dans la santé et les soins



Les demandeurs d'emploi avec formation du secondaire II trouvent facilement un emploi dans les professions des soins. Données: Moniteur du marché de l'emploi, NSP 2000

de réintégration de demandeurs d'emploi moins bien qualifiés. Une enquête représentative, sur plus de 1000 personnes à la recherche d'un emploi et en activité professionnelle concernant l'aptitude professionnelle, établit que les demandeurs d'emploi dans le domaine de la santé sont en principe aptes aux professions des soins. Elle met en évidence les caractéristiques personnelles des demandeurs d'emploi présentant des déficits ou des potentiels, comparées à celles des personnes actives.

Les demandeurs d'emploi, qui exerçaient une profession des soins avant d'être chômeurs, présentent les déficits suivants dans leur aptitude à exercer ces professions: instabilité émotionnelle et caractère peu accommodant, lacunes dans les connaissances spécialisées et méthodologiques. Ils sont perçus comme moins sociables et éprouvent assez souvent des sentiments comme l'angoisse, la tension et la nervosité. Dans le travail quotidien, ils semblent en outre peu compétents dans leur spécialité. Pour ce groupe de demandeurs d'emploi, peu de déficits spécifiques sont relevés dans leur aptitude professionnelle à s'adapter et dans la stabilité de leur carrière.

En comparaison, les demandeurs d'emploi qui souhaitent s'insérer dans les professions de la santé montrent une bonne aptitude pour les professions des soins. Les déficits significatifs se situent uniquement au niveau de l'adaptabilité professionnelle et des connaissances méthodologiques. L'identification avec la profession exercée antérieurement est nettement réduite. En outre, les demandeurs d'emploi désirant s'insérer pour la première fois dans ces professions ont de nets potentiels concernant la conscience professionnelle et l'orientation vers autrui. Comparés aux personnes actives, ils travaillent avec davantage d'exactitude, plus soigneusement, de manière plus fiable et sont plus ouverts aux autres. Des analyses plus poussées montrent que chez les demandeurs d'emploi cherchant



Professions des soins: souvent un nouveau départ.

à s'insérer pour la première fois dans ce domaine, c'est surtout le manque de qualifications pour les professions des soins qui pose problème.

Les demandeurs d'emploi désirant sortir de la dernière profession exercée dans la santé présentent de gros déficits, affectant plus de la moitié des caractéristiques de leur personnalité. Comparés aux autres groupes de demandeurs d'emploi, leur santé physique et psychique est nettement diminuée. A cause de ces déficits majeurs, les chances d'une réintégration dans les professions des soins sont faibles pour une grande partie des personnes concernées.

Développer des mesures

Actuellement, les mesures du marché du travail se limitent essentiellement au cours d'auxiliaire de santé (octroyant un diplôme en dehors du système de formation comme auxiliaire de santé CRS), et à des programmes visant des emplois temporaires. Ces derniers s'adressent majoritairement aux demandeuses d'un premier emploi d'accès facile, ne disposant encore d'aucune qualification. En revanche, la qualification pour des tâches plus complexes revient souvent aux institutions de santé, et ne peut être prise en charge par les autorités du mar-

ché du travail. Sur la base des résultats de son étude, AMOSA a organisé une réunion sur les mesures à prendre avec les institutions concernées, le patronat et les associations professionnelles. A cette occasion, un développement des stages professionnels, une amélioration des possibilités de qualification, un renforcement de la collaboration de tous les acteurs concernés ainsi qu'un examen plus performant des aptitudes des demandeurs d'emploi ont été proposés. —

Un recrutement passant peu par les ORP

Le rapport national 2009 sur les besoins en effectifs dans les professions de la santé souligne un important besoin de relève à l'avenir aussi. Dans les hôpitaux, cela concerne surtout les postes du degré tertiaire. Pour les EMS et l'aide à domicile en revanche, des personnes peu qualifiées dans le domaine des soins seront recherchées. Mais selon AMOSA, les ORP sont très peu sollicités comme source de recrutement, bien que les chances d'une réintégration sur le marché du travail soient intactes pour les personnes inscrites.